

Retour impératif pour le 15 Février

A tous les nouveaux demandeurs de

PLAN DE CHASSE PETITS GIBIERS CAMPAGNE 2017/2018

Votre demande est à retourner, à la Fédération des Chasseurs de l'Orne,
IMPERATIVEMENT pour le 15 Février 2017

Il faut avoir un **minimum de 80 hectares d'un seul tenant**
pour pouvoir faire une demande de plan de chasse PETITS GIBIERS

ATTENTION

Les demandes de plans de chasse LIEVRES et PERDRIX sont désormais regroupées sur le formulaire ci-joint.

INFO Plan de Chasse PERDRIX

- * Uniquement sur les cantons du Theil sur Huisne, Bellême, Nocé et Rémalard.
Les demandeurs de plans de chasse perdrix grise doivent obligatoirement faire une demande de plan de chasse perdrix rouge.

RAPPEL Merci de bien vouloir remplir la case « **nombre d'animaux demandés** ». Mettre « **zéro** » dans cette case, si vous ne souhaitez pas d'attribution.

Documents à fournir pour la constitution de votre dossier de demande de plan de chasse PETITS GIBIERS :

1. **Une copie couleur de la carte IGN au 1/25000°** sur laquelle vous délimitez avec exactitude votre territoire.
➤ (Disponible en Librairie).
2. **Un extrait de la Matrice Cadastre = Relevé de Propriété de votre territoire.**
➤ (En Mairie ou au Centre des Impôts). **(Pas de Plans Cadastreux).**
3. **Le Bail de Chasse ou une déclaration sur l'honneur du ou des Propriétaires**, si vous êtes locataires.
(Ci-joint un formulaire de Cession de Droit de Chasse – 1 formulaire par Propriétaire).
nota : en cas d'indivision, pensez à faire signer toutes les personnes nommées

Si ces renseignements ne nous parviennent pas en même temps que votre demande de plan de chasse, cette dernière ne sera pas prise en considération.

Si vous avez repris un territoire qui avait déjà fait l'objet d'un plan de chasse, nous vous prions de bien vouloir nous le signaler.

Tous les bénéficiaires de plan de chasse ont l'obligation de payer une adhésion à la Fédération. Le montant sera fixé à l'Assemblée Générale. Celle-ci leur sera réclamée lorsqu'ils viendront retirer leurs bracelets.